



# Les mots croisés du



Trimestriel

numéro 11

Septembre 2007

Prix : 0,15 €



DISPENSE DE TIMBRAGE GUERET CTC

**PRESSE URGENTE**

DISTRIBUÉE PAR LA POSTE

DÉPOSÉ LE 24/09/07

## Sommaire

- Page 1 : Editorial  
Page 2 : Lettre du Président de la République : le point du vue du SNES  
Page 3 : Effectif des TZR en Creuse  
Page 4 : Informations

## SNES CREUSE

Maison des Associations et des Syndicats  
11, rue de Braconne  
23000 GUERET

05.55.41.16.32.  
Fax : 05. 55. 41. 83. 94.  
mèl : snes23@laposte.net

Directeur de la publication :  
M. Dominique CASTAN

CPPAP : 1209 S 07086

Imprimé par nos soins

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNES/FSU. Conformément à la loi du 6/01/1978, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNES/FSU.

## Rentrée 2007 en Creuse

Depuis la rentrée 2003, les collèges creusois ont perdu 202 élèves et 39 postes, soit un poste supprimé pour 5 élèves en moins en moyenne.

Dans de nombreux collèges de notre département, les dotations horaires globales sont insuffisantes pour respecter les horaires auxquels les élèves ont droit. Ainsi, on constate parfois que les itinéraires de découverte (IDD) ne sont pas toujours assurés, que des regroupements d'élèves ont lieu pour certaines options et que des heures permettant des dédoublements ou du soutien disparaissent les unes après les autres.

Ce n'est pas en proposant des heures supplémentaires, en réduisant l'offre d'enseignement et en dégradant les conditions de celui-ci que l'on pourra améliorer l'encadrement éducatif (voir page 3) et engager une véritable politique de lutte contre l'échec scolaire dans un collège réduit au socle commun et aux PPRE (programme personnalisé de réussite éducative).

En réduisant l'offre scolaire, on pénalise également les familles qui risquent de se tourner vers les collectivités locales pour offrir des activités à leurs enfants, ou vers des officines privées qui pallieront les manques provoqués du système éducatif.

**SYNDIQUEZ-VOUS ET RESYNDIQUEZ -VOUS DES AUJOURD'HUI !**

## Des envolées lyriques, mais toujours le même projet

Dans sa « Lettre aux éducateurs » destinée en particulier à l'ensemble des enseignants, le Président de la République annonce son objectif d'une « refondation » du projet éducatif. Brassant avec emphase de nombreuses thématiques, telle que la perte du respect, la montée des inégalités devant le savoir, l'effritement de la culture commune, il fait le constat de la persistance de l'échec scolaire qu'il oppose aux défis à relever dans la société contemporaine.

Dans son constat, le Président de la République oublie en particulier les progrès réalisés depuis 20 ans contre les sorties précoces et sans qualification de trop nombreux élèves. Cette progression du système éducatif a été portée par les personnels, leur inventivité et leur investissement, jugé encore trop limité si l'on en croit le Président.

Plaçant l'école en dehors des phénomènes sociaux, il fait l'impasse sur l'impact des inégalités sociales et territoriales sur les difficultés scolaires. Il trouve trop vite des facteurs explicatifs dans ce qu'auraient été une valorisation excessive de l'enfant, un relativisme culturel, une déperdition du « respect ».

En outre des contradictions traversent l'ensemble du texte :

contradiction entre l'appel à une « Renaissance intellectuelle, morale, et artistique », fondée sur une culture commune revisitée et l'évocation du rétablissement de "barrages" à l'entrée en 6ème, en Seconde, à l'Université,

contradiction entre la volonté de combattre les inégalités et les propos réitérés sur la disparition de la carte scolaire et la diminution de l'offre éducative.

contradiction entre l'idée de renforcer la coopération entre les différents éducateurs et la disparition programmée de milliers de personnels dans l'Education Nationale.

Ainsi, sous les dehors d'un texte qui se veut rassembleur, les contradictions nombreuses et les omissions conduisent à des annonces qui, loin de répondre aux défis actuels, sont essentiellement guidées par des logiques budgétaires : réduction des horaires-élèves, suppressions d'emplois, alourdissement de la charge de travail des personnels, ... autant de propositions largement rejetées par les enseignants et bien au-delà.

Le SNES ne peut que constater que le Président de la République se refuse à entendre les demandes de ces "éducateurs" auxquels il s'adresse aujourd'hui.

### **Composition du secrétariat départemental du SNES/FSU CREUSE :**

#### **Co-secrétaires départementaux**

M. Dominique CASTAN  
Professeur de SES

Lycée Pierre Bourdan, Guéret

M. Trémeur DUVAL  
Professeur d'Histoire et Géographie  
Collège Henri Judet, Boussac

#### **Secrétaires départementaux adjoints**

Mme Isabelle REYNAUD  
Professeur d'Education Musicale  
Collège Benjamin Bord, Dun le Palestel

M Gilles SAGELOLY  
Professeur de Génie Mécanique  
Lycée Jean Favard  
Représentant de la FSU Creuse (au titre du  
SNES) au Conseil Fédéral Régional (CFR)  
de la FSU

#### **Trésorier**

M. Georges GOUNY  
Professeur retraité

### **Section retraité(e)s du SNES/FSU Creuse :**

Maison des Associations et des Syndicats  
Rue de Braconne  
23000 GUERET  
05.55.41.16.32.

Secrétaire : Jeanne-Marie RAYNAUD  
Trésorière : Geneviève LARDILLIER

### **Les représentants du personnel élus du SNES CREUSE dans le cadre d'une liste SNES/FSU académique :**

#### **CAPA**

##### **Agrégé(e)s**

(6 représentants SNES sur un total de 9)

Mme Annette CARTIER  
Collège Martin Nadaud  
Guéret

##### **Certifié(e)s**

(12 représentants SNES sur un total de 19)

M. Dominique CASTAN  
Lycée Pierre Bourdan  
Guéret  
M. Trémeur DUVAL  
Collège Henri Judet  
Boussac

#### **COMMISSION DE RÉFORME**

##### **Agrégé(e)s :**

Mme Annette CARTIER

##### **Certifié(e)s :**

M. Dominique CASTAN  
M. Trémeur DUVAL

#### **COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ACTION SOCIALE (CDAS)**

##### *Titulaires :*

M. Dominique CASTAN

##### *Suppléante :*

Mme Annette CARTIER

**Rentrée 2007 : Titulaires sur Zone de Remplacement (TZR) en Creuse  
Toujours à flux tendus !**

Ce tableau (à la date du 27 août) est un état des lieux des possibilités, ou non, de remplacement dans notre département discipline par discipline. Ces informations proviennent des réunions des Formations Paritaires Mixtes Académiques (FPMA) et des groupes de travail relatifs aux TZR. On entend par TZR en poste, un titulaire sur zone de remplacement, ayant déjà un poste dès la rentrée (souvent à l'année) : il n'est donc plus disponible pour des remplacements. Il manque l'EPS.

DISCIPLINES	TZR		
	Effectifs	En poste	Disponibles
Philosophie	2	2	0
Lettres Classiques	3	2	1
Lettres Modernes	11	7	4
Allemand	1	1	0
Anglais	6	4	2
Espagnol	4	3	1
Italien	0	-	-
Histoire-Géographie	5	4	1
Sciences économiques et sociales	0	-	-
Mathématiques	4	3	1
Sciences Physiques	4	4	0
Sciences de la vie et de la terre	2	2	0
Education Musicale	1	1	0
Arts Plastiques	0	-	-
Génie industriel structures métalliques	0	-	-
Génie industriel bois	0	-	-
Génie civil	0	-	-
Génie mécanique productique	1	0	1
Génie mécanique construction	0	-	-
Sciences et techniques médico-sociales	0	-	-
Arts appliqués	0	-	-
Biochimie -Génie Biologique	0	-	-
Economie et gestion administrative	0	-	-
Economie et gestion comptable	0	-	-
Economie et gestion commerciale	0	-	-
Economie et gestion informatique	0	-	-
Documentation	0	-	-
Technologie	3	2	1
CPE	4	1	3
<b>TOTAL</b>	<b>51</b>	<b>36 (71%)</b>	<b>15 (29%)</b>

**Les représentants du personnel désignés  
par le SNES CREUSE dans le cadre  
d'une liste FSU départementale:**

**CTPD**

*(6 représentants FSU sur 10)*

*Titulaires :*

Mme Annette CARTIER

M. Trémeur DUVAL

*Suppléants :*

Mme Isabelle REYNAUD

Mme Marie-Hélène CHAUVAT-POUGET

**CDEN**

*(5 représentants FSU sur 10)*

*Titulaires :*

Mme Annette CARTIER

M. Dominique CASTAN

*Suppléants :*

M Trémeur DUVAL

M. Jean-Philippe GAS

Lycée Pierre Bourdan

Guéret

**CHSD**

*(3 représentants FSU sur 4)*

*Titulaire :*

M. Trémeur DUVAL

*Suppléante :*

Mme Isabelle REYNAUD

Entrez en contact avec vos représentants  
par le biais de la section départementale.

## Glossaire

**CAPA** : les **Commissions Administratives Paritaires Académiques** (CAPA) donnent un avis sur toutes les décisions de nature individuelle (promotions, listes d'aptitudes, mutations, notation administrative, congé de formation ...). Elles jouent aussi le rôle d'instances disciplinaires.

**CDEN** : placé sous la présidence du Préfet et du Président du Conseil Général, et la vice-présidence de l'Inspecteur d'Académie et d'un conseiller général (sans participation au vote), le **Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN)** peut être consulté, donner des avis ou formuler des vœux dans tous les domaines concernant l'organisation et le fonctionnement du service public d'enseignement dans le département. Il comporte 10 membres représentant les communes, le Département et la Région, 10 membres représentant les personnels et 10 membres représentant les usagers dont sept parents d'élèves. A l'échelon académique, on trouve le **Conseil Académique de l'Education Nationale (CAEN)**.

**CTPD** : le **Comité Technique Paritaire Départemental (CTPD)** formule un avis sur tout ce qui touche l'organisation générale des services notamment les créations ou suppressions de postes, la répartition des moyens. Il est composé de 10 représentants du personnel et 10 représentants de l'Administration. A l'échelon académique, on trouve le **Comité Technique Paritaire Académique (CTPA)**.

# FRANCHISES MÉDICALES

**Samedi 29 septembre 2007**, le collectif national contre la mise en place des franchises médicales appelle à une journée de manifestations décentralisées.

Réunis Vendredi 7 septembre à la maison des associations à GUERET, les membres du collectif creusois de défense et développement des services publics, CGT Santé, UDCGT, ATTAC 23, l'UNRPA, la FSU, la LCR, le PC, les VERTS ont décidé d'appeler à une :

**Manifestation**  
**Samedi 29 septembre**  
**10h30**  
**devant la mairie de GUERET**  
**pour le droit à l'accès aux soins et contre le projet de franchises médicales.**

*En tant que membre du Collectif Creusois, la FSU appelle tous les personnels actifs et retraités à participer à ce rassemblement : le maintien de notre régime de Sécurité Sociale mérite bien une ou deux heures d'engagement militant !*

## Retraités SNES

Réunion de la section retraités SNES :  
**le jeudi 27 septembre**  
**14H30**  
**au local FSU de Braconne**

Le SNES appelle l'ensemble des retraités à rejoindre la section retraités et à assurer le succès de la manifestation prévue le **mercredi 24 octobre** après-midi dans le cadre de la **Semaine Bleue**.

René HUNET, professeur documentaliste au Lycée Pierre Bourdan, nous a quittés beaucoup trop tôt cet été.

Le SNES CREUSE et la FSU s'associent au deuil par un don à « la Ligue contre le Cancer ».

Si vous souhaitez participer, adressez vos chèques à l'ordre de «CD23 Ligue contre le Cancer» et adressez le à : FSU23, 542 Maison des Associations et des Syndicats 23000 GUERET.

La Ligue vous adressera directement un reçu pour le fisc.

## Glossaire (suite)

**CHSD** : comité d'hygiène et de sécurité départemental ; émanation du CTPD, il est normalement consulté périodiquement pour toutes les questions relatives à l'hygiène et à la sécurité dans le département.

**Commissions de réforme** : elles sont consultées sur l'imputabilité au service d'une maladie, d'une affection ouvrant droit à congé de longue maladie ou de longue durée, d'un accident et de ses conséquences. Elle sont consultées aussi sur la retraite pour invalidité et la mise en disponibilité d'office.

**BMP (Bloc Moyen Provisoire)** : groupement d'heures demandé pour combler un déficit (collègue souvent à cheval sur deux établissements)

**CSD ou CSR (Complément de service donné à un autre établissement ou rendu)** : un collègue peut être amené à enseigner dans un autre établissement, à cheval, si son service n'est pas complet dans l'établissement où il est nommé, en particulier à cause des calculs administratifs qui imposent des HSA dans la DHG

**DHG** : dotation horaire globale : volume d'heures dévolu au fonctionnement des enseignements

**HP (Heures-poste)** : heures couvertes par les obligations de service des enseignants

**Heures statutaires** : heures de labo, de 1ère chaire, pondération BTS, CPGE

**HSA** : heures supplémentaires-années, totalisées dans la DHG pour couvrir des enseignements, dispensées sur l'année

**HSE** : heures supplémentaires effectives, hors DHG, attribuées à l'établissement pour rémunérer certaines tâches en fonction du nombre d'heures qui leur sont effectivement consacrées (études dirigées par exemple, heures de remise à niveau...) Elles ne sont en aucun cas obligatoires et ne peuvent concerner des heures d'enseignement de la DHG, liés aux besoins annuels. Elles n'apparaissent donc pas dans les documents au CA.

**SEGPA** : section d'enseignement général et professionnel adapté

### Permanences au SNES/FSU CREUSE 2007/2008

Tous les lundis après-midi  
Le lundi matin régulièrement

Pendant nos absences, un représentant du SNUIPP/FSU est présent au local FSU (mêmes coordonnées) le mardi, le jeudi et le vendredi. Il pourra nous mettre en relation si nécessaire.